

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 7 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 26</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le premier février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 25 janvier 2017</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Corinne CORDELIER à Geneviève FABRE, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Bruno BENOIST à Alain PACE, Laurent VALLET à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4417</p> <p>OBJET :</p> <p>Dénomination d'une voie :</p> <p>Impasse Ladalette</p>	<p>VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;</p> <p>Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que la voie de la commune ci-après indiquée au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination officielle suivante : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impasse Ladalette (depuis le chemin de Couloume)
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 FEV. 2017</p> <p>Affiché le : - 7 FEV. 2017</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 3 février 2017</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p>  